

MEMORANDUM D'ENTENTE
ENTRE LES REPRESENTANTS DE L'AUTORITE PARLEMENTAIRE
ET
LA SECTION SYNDICALE DE L'ADMINISTRATION
PARLEMENTAIRE
SOUS LA MEDIATION DE L'UNION SYNDICALE DES
TRAVAILLEURS DE GUINEE (USTG)

Préambule :

Dans la continuité du mémorandum d'entente signé le 06 janvier 2026 et suite à l'ouverture de nouvelles négociations sociales entre les parties susvisées, les représentants de l'Autorité parlementaire et de la Section syndicale de l'Administration parlementaire se sont réunis, sous la médiation de l'Union syndicale des travailleurs de Guinée (USTG), le Camarade Abdoulaye CAMARA afin d'examiner les points demeurés en discussion au sein de la plateforme revendicative.

Les échanges, conduits dans un esprit de responsabilité, de sérénité et d'attachement aux principes du dialogue social, ont permis d'aboutir aux conclusions ci-après.

Conclusions des négociations et points d'accord :

1. Point relatif au Statut particulier de l'Administration parlementaire

Les parties ont été informées que l'arrêté portant Statut particulier de l'Administration parlementaire a été signé en date du 03 avril 2026. Il a été précisé que le différé observé dans sa publication procédait de la volonté des Autorités parlementaires de s'entourer de toutes les garanties nécessaires à l'applicabilité effective et durable de ses dispositions, notamment à travers la saisine préalable des structures gouvernementales compétentes. Dans le même esprit de sécurisation juridique renforcée, il a été rappelé que les règlements intérieurs des futures chambres du Parlement prévoient que la question du Statut de l'Administration parlementaire sera, à terme, consacrée par une loi, traduisant ainsi la volonté du Président du Conseil National de la Transition d'inscrire cette réforme dans un cadre normatif supérieur, au bénéfice des travailleurs. En conséquence, les parties conviennent que ce point est définitivement réglé.

2. Point relatif aux cotisations sociales

S'agissant des cotisations sociales, les échanges ont permis de rappeler que cette question avait été anticipée et traitée dans le cadre de l'élaboration de la Loi de finances exercice 2026. Une situation exhaustive a été sollicitée auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale, ayant permis l'inscription des crédits nécessaires au budget du Conseil National de la Transition, avec un paiement effectif prévu dès le second trimestre à compter de la mise à disposition de la subvention. Les parties prennent acte de ces diligences et conviennent que ce point est également réglé.

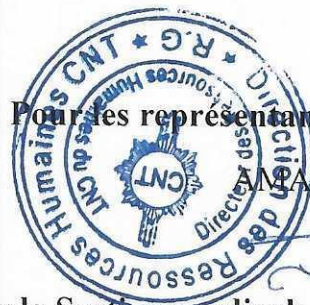
Mesures d'apaisement et engagements des parties :

Au regard des avancées significatives enregistrées, les parties saluent la qualité du dialogue social ainsi que l'esprit de responsabilité ayant prévalu tout au long des discussions. En conséquence, il est décidé de surseoir à la tenue du sit-in initialement prévu le mercredi 22 avril 2026. La Section syndicale s'engage à diffuser largement des messages de sensibilisation et d'information auprès des travailleurs en vue de la non-tenue de cette mobilisation. Les parties réaffirment leur disponibilité à œuvrer conjointement à la vulgarisation et à l'application progressive du Statut particulier de l'Administration parlementaire, dans l'intérêt supérieur des travailleurs et du service public parlementaire, conformément aux dispositions de l'article 262 dudit Statut, dans un délai de 3 mois suivant son entrée en vigueur effective, correspondant au retour en pleine activité des travaux de l'Administration parlementaire.

Dispositions finales :

Le présent mémorandum d'entente constitue l'expression fidèle des conclusions issues des négociations entre les parties. Il consacre une étape importante dans le renforcement du dialogue social et la consolidation d'un climat de confiance mutuelle au sein de l'Administration parlementaire.

Fait à Conakry, le 21 avril 2026



Pour les représentants de l'Autorité parlementaire

AMADOU DIAKITÉ

Pour la Section syndicale de l'Administration parlementaire

Ismaël Gassim KALISSA

Pour la Médiation

le Secrétaire général de l'USTG
Camarade Abdoulaye CAMARA

